

Compte-rendu du conseil de résidence du Jeudi 06 janvier 2011

Présents :

M. Lebailly, directeur de la résidence de Cachan

Mme Gadou, directrice adjointe de la résidence de Cachan

M. Depoix, technicien au service patrimoine du Crous de Créteil

Mme Vidal, responsable vie étudiante de l'E.N.S

Benjamin Aupetit , étudiant et élu Cresid

Thibaut Dauhut, étudiant et représentant de l'Association SONO Environnement

Valentine Rey, étudiante et élue Cresid

Les étudiants présents expliquent le peu de participants à ce conseil par une période de partiels importants qui n'a pu les rendre disponibles.

Le conseil de résidence débute à 17h40 par l'intervention de M. Dauhut, membre de l'association SoNo environnement :

Ce dernier fait remarquer que le tri des déchets sur la résidence n'est pas effectué.

En effet, il y a des poubelles bleues destinées aux déchets recyclables et des poubelles vertes pour les ordures ménagères.

Cependant, il a constaté qu'il y avait trop de poubelles recyclage au bâtiment G et pas assez dans les autres bâtiments. Il demande qu'une répartition plus équitable soit faite.

Il suggère, également, de mettre en place un système de récupération de déchets pour faire du compost et éventuellement un potager.

M Lebailly signale que c'est une société privée qui s'occupe des jardins sur la résidence, ce qui exclut donc cette possibilité.

M. Dauhut lui précise que l'association SoNo environnement souhaite avoir un potager du côté de l'ENS.

Il propose également qu'une association péruvienne récupère les composants électroniques déposés dans les encombrants afin de les donner à des professeurs de la ville.

Mme Gadou suggère de lui communiquer les jours de passage de la mairie concernant les encombrants pour qu'ainsi l'association puisse récupérer ce qui l'intéresse avant leur enlèvement par les services municipaux.

Mme Gadou souhaite également mettre en place une journée de sensibilisation à l'hygiène, au respect de l'environnement et au recyclage sur le campus.

M. Dauhut propose une coopération entre l'association et le Crous à ce sujet.

Mme Gadou se félicite de mettre en place ce projet en collaboration avec eux et reste à leur disposition à ce sujet.

Le directeur de la résidence fait remarquer qu'un local pour les encombrants sera réalisé lors des travaux sur le parking, ce qui remplacera l'emplacement actuel.

M. Dauhut termine en signalant un problème d'infiltration d'eau en haut du bâtiment J. M Lebailly répond que le Crous en a été informé et qu'une société a été contactée afin d'effectuer les réparations nécessaires.

1. Problèmes techniques :

a) Eau chaude et chauffage au bâtiment G

Benjamin explique qu'aux horaires de grosse utilisation, il y a des variations de température de l'eau des sanitaires.

M. Depoix lui répond que c'est la première fois que la remarque lui est faite et rappelle que la résidence utilise la géothermie.

Il annonce également qu'un technicien interviendra pour le chauffage sur ce bâtiment le mercredi 12 janvier à 9 heures.

Il rappelle qu'il peut y avoir des déséquilibres entre les chambres si certains résidents chauffent leur chambre en laissant les fenêtres ouvertes.

Une échéance a été fixée pour affiner les conclusions sur les problèmes de chauffage dans le bâtiment.

Valentine demande qui décide de la date de mise en chauffe sur la résidence lors de la période hivernale.

Mme Gadou lui répond que la ville fixe une date au 15 octobre mais que celle-ci peut être avancée en fonction de la météo.

b) Réparation de l'ascenseur du bâtiment B

L'ascenseur a été en service seulement quelques jours depuis la rentrée.

M. Lebailly explique qu'il y a eu des problèmes de devis abusifs avec la Société Koné.

Mais à ce jour, un bon pour accord a été transmis à l'entreprise.

La remise en service va s'effectuer très prochainement.

M. Depoix précise qu'il s'agit de grosses réparations (plusieurs milliers d'euros) et que les dégâts sont dus à du vandalisme causé par des étudiants.

c) Passage boueux vers le bâtiment A

La société Osica (notre bailleur) a été sensibilisée à ce sujet.

Ces travaux de voirie seront réalisés lors du chantier consacré au parking.

M. Lebailly rappelle que le Crous est uniquement gestionnaire et observateur.

La première phase de ces gros travaux concernera le parking, la seconde : l'éclairage sur le campus, puis la troisième : la clôture.

Un planning plus précis sera décidé mi-janvier.

2. Avancée des travaux sur la résidence

a) Le local poubelle

M. Lebailly signale que la construction du local poubelle prévue au Bâtiment M a pris du retard à cause des intempéries du mois de décembre. Sa réalisation est programmée avant mars. Comme dans les autres bâtiments, celui-ci contiendra 6 containers.

b) le parking

M. Depoix signale que les travaux du parking vont bientôt démarrer et se dérouleront durant une période d'environ 6 mois.

Benjamin demande si le Crous a prévu la gestion et l'attribution des places sur le nouveau parking.

M. Lebailly répond que ce point n'a pas été discuté pour l'instant.

c) l'éclairage du campus

M. Depoix explique que des candélabres seront installés dans l'allée allant du Bâtiment G au bâtiment H.

L'éclairage au G pour piétons a déjà été réalisé et sera amélioré.

Quant à celui concernant le parking derrière le bâtiment B, il vient d'être réparé.

d) Douches du bâtiment M

Les travaux ont pris un peu de retard.

M. Lebailly explique que les douches considérées critiques et inutilisables ont été refaites, soit 28 au total.

La cadence est de 3 douches par semaine et non pas 5 comme prévu lors de la création du planning de travaux.

La réfection de toutes ces douches va demander au moins 3 ans de travaux.

c) chauffage du bâtiment M

Le désembouage a été un succès.

Il ne reste que 6 cas isolés (chambres dans lesquelles il y a toujours des problèmes de chauffage).

Une société extérieure doit intervenir d'ici fin janvier.

3. Sécurité sur le campus :

M. Lebailly informe qu'un appel d'offre a été fait et qu'une nouvelle société de gardiennage gère actuellement la sécurité sur le campus depuis le 1er janvier 2011.

Certains employés de la Sté Conquers ont été repris par cette nouvelle société.

M. Lebailly insiste sur le fait que le chef de secteur sera très disponible en cas de problèmes.

Mme Gadou signale que le numéro de portable du vigile sera remplacé par un numéro vert aboutissant à une plate-forme en région parisienne.

Le numéro fixe de la porterie est toujours valable et est à la disposition des résidents pour tout signalement d'incidents sur le site.

M. Lebailly explique que davantage de procédures se feront par ordinateur, comme les mains courantes. Un maître chien pourra également intervenir en cas de nécessité.

Valentine demande de quelle manière sont gérées les plaintes des étudiants signalées à la porterie.

Mme Gadou répond que pour ce qui est des tapages nocturnes ou autres comportements contraires au règlement intérieur mentionnés sur le registre du vigile, les élèves sont convoqués par ses soins pour un entretien avec elle et M. Lebailly.

Un avertissement écrit est notifié à l'étudiant et une copie de ce document classé dans son dossier.

Mme Gadou rappelle que les vigiles sont là pour la sécurité des résidents sur le campus et qu'il ne faut surtout pas hésiter à les contacter en cas de problème.

M. Lebailly annonce que tous les logements de la résidence ont été contrôlés.

Le manque d'hygiène est à déplorer dans certains logements, ce qui entraîne une convocation du résident.

Ces contrôles ont également pour but de vérifier s'il n'y a pas de colocation car celle-ci est strictement interdite.

4. Questions diverses :

Valentine fait remarquer que le salage sur la résidence en décembre n'était parfois pas assez suffisant.

M. Lebailly en prend note et précise que c'est bien le Crous qui doit s'en occuper.

Le salage du campus nécessite au moins quatre agents et un budget conséquent.

Benjamin demande des précisions sur la situation actuelle concernant la vidéosurveillance sur le campus.

M. Lebailly répond qu'actuellement les caméras ne sont pas opérationnelles mais qu'un bon de commande a été lancé par le Crous de Créteil en vue d'une nouvelle installation et configuration. Les images arriveront à la porterie.

Mme Vidal demande si le gardien est seul, et fait remarquer qu'au quel cas, il lui est difficile de surveiller et d'intervenir en même temps.

M. Lebailly répond qu'il y a toujours un attaché de permanence sur le campus, qu'un maître chien peut être appelé si nécessaire et que les forces de l'ordre peuvent également intervenir.

M. Lebailly se félicite auprès de Benjamin (président du Bureau des Elèves de l'ENS Cachan) d'une plus grande propreté de la cafétéria et de ses abords ainsi que des efforts constatés au niveau du bruit. Depuis la rentrée, il n'y a pas eu de débordements.

M. Lebailly lui signale également que la société engagée par le BDE s'occupant des poubelles de la Cafétéria ne les ramène pas au bon endroit. Benjamin le signifiera à la société.

Benjamin explique que le BDE souhaiterait également mettre des badges Vigiks sur les portes des locaux des clubs.

Il enverra cette proposition au service patrimoine du Crous de Créteil.

Mme Vidal aborde le problème du portail toujours ouvert derrière la cafétéria.

M. Lebailly l'informe que le maire de Cachan, qui était opposé à la fermeture de la résidence, a revu sa position suite aux manifestations étudiantes d'octobre 2010.

Le conseil de résidence se termine à 18H45.